

## **ARRÊTÉ n° 2017/C002**

**PORTANT REINSCRIPTION SUR LA  
LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU  
GRADE D' :**

**« AGENT SOCIAL TERRITORIAL DE  
1<sup>ère</sup> CLASSE »  
(Catégorie C)**

**Après réussite au concours**

**SESSION 2013**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne,

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2013/C005 du 26 février 2013 portant ouverture de la session 2013 du concours externe d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2013/C014 du 4 juillet 2013 portant composition du jury du concours externe d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe au titre de la session 2013,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 19 décembre 2013 fixant la liste des candidats admis au concours,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2013/C043 du 20 décembre 2013 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent social territorial de 1<sup>ère</sup> classe après réussite au concours au titre de la session 2013,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2015/C046 du 11 décembre 2015 portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent social territorial de 1<sup>ère</sup> classe après réussite au concours au titre de la session 2013,

## ARRETE

**Article 1 :** Sont inscrits pour une quatrième année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'AGENT SOCIAL TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE, après réussite au concours organisé au titre de la session 2013, **10 lauréats** dont les noms suivent :

### → EXTERNE

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	CP - Ville
BELLONY-DEBEVE	Delphine	03/10/1984	CAYENNE	42 bis rue du Centre	17920 BREUILLET
BRUNEAU	Josée	15/07/1959	LAHR - ALLEMAGNE	17 Cours Pierre-Henri Simon	17100 SAINTES
CANTO	Christine	23/12/1969	RAMBOUILLET	3 rue des Genets	17138 PUILBOREAU
FEIT	Cindy	26/02/1978	CREUTZWALD	44 rue de la Garenne	79180 CHAURAY
GUILLET	Hélène	15/05/1952	NANTES	7 rue de l'Hôpiteau	86470 LAVAUSSEAU
MAHDJOUBI	Moulay	19/04/1979	HVIDOVRE - COPENHAGUE - DANEMARK	36 rue Jean Rivière	86100 CHATELLERAULT
MARTIN	Stéphanie	24/03/1973	NIORT	11 Chemin de Beaulieu La Brousse	79400 AZAY LE BRULÉ
MERCIER	Augustine	07/08/1970	ABIDJAN	104 Rte d'Aiffres	79000 NIORT
RODRIGUE	Lucia	09/07/1969	MADERE	6 rue Jeanine Milet	86100 CHATELLERAULT
SAZERAT	Angéline	21/10/1987	LIMOGES	22 rue de Solignac - Résidence Le Castel Marie	87000 LIMOGES

Nombre de lauréats : 10

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, sera transmise à Madame la Préfète de la Vienne.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à Chasseneuil-du-Poitou,  
Le 17 janvier 2017,

Le Président  
Edouard RENAUD

AR PREFECTURE

086-288600232-20170117-20170117\_C002-AR  
Regu le 17/01/2017